

Séance du 12 février 2026

Publication sur le site de la ville le : 18/02/2026

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 5 février 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON, Mme Blandine CHABRIER.

Étaient absents : M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D.MOULIN/M.PERRIN ; G. JOBERT/S.LESCURE ; D. DUMONT/D.GUILLEUX ; A. MARGUET/ P. BENOIT

Renouvellement bail locaux de la trésorerie

Aux termes d'un acte en date du 27 décembre 2016, l'Etat a pris à bail les locaux sis 10 rue de l'Eglise, destinés à abriter les bureaux de la trésorerie. Cette location avait été consentie pour une durée de 9 ans à compter du 01 avril 2017 pour se terminer le 31 mars 2026.

Par avenant en date du 26 juillet 2021, il a été acté la prise à bail de locaux supplémentaires afin d'accueillir le service de gestion comptable.

Le bail arrivant à échéance le 31 mars 2026, il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 9 ans pour se terminer le 31 mars 2035.

Au regard des travaux de réfection du balcon programmés en 2026 par la collectivité et pouvant causer un désagrément au preneur, il est proposé le loyer suivant :

- 19 567€ toutes taxes et hors charges du 01/04/2026 au 31/12/2026
- 21 879€ toutes taxes et hors charges du 01/01/2027 au 31/03/2030

Le loyer sera révisé triennalement en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), la première indexation s'effectuera pour la première fois le 01/04/2030.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve les termes du bail joint en annexe
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ledit bail avec l'Etat pour les locaux de la trésorerie au 10 rue de l'Eglise à compter du 01/04/2026 pour une durée de 9 ans.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR